

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° 2026-050			
Date de Convocation 18 septembre 2026	Date d'affichage 18 septembre 2026	Séance du 24 Septembre 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 29
OBJET : Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19h10, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du dix-huit septembre deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 17

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic – ROUSSEAU Edwige - ROUSSEL Annielle - DIALLO Maye – BROCHADO Françoise - MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – RICHARD Maxime –GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader –SOULI Rachel - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 12

MOUSSA Fouzi - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
 MEY Darivath - pouvoir à ROUSSEL Annielle
 PASCOAL Mariana - pouvoir à BROCHADO Françoise
 BAC Christine - pouvoir à RAOUL Ludovic
 CHIAKH Fydia – pouvoir à GESBERT Gaël
 LABROUSSE Sabrina pouvoir à RICHARD Maxime
 PERON Thomas - pouvoir à RIVIERE Patrick
 PETTES Christelle - pouvoir à DURAND Edgar
 RAOUL Nathalie - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 SELBONNE Céline – pouvoir à MAES Naïma
 STAILI Abdella - pouvoir à DIALLO Maye
 RAFIQ Zoubida - pouvoir à BOUBETRA Hicham

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
 078-217806447-20260924-2026-050-DE
 Date de télétransmission : 06/10/2026
 Date de réception préfecture : 06/10/2026

Objet : Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Considérant le procès-verbal présenté ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026.

PRISE D'ACTE

**DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 24 septembre 2026


Nicolas DAINVILLE